

PROGRAMME DE FORMATION

B.P.J.E.P.S. (NIVEAU IV) ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS 2022/2023

I. TERMINOLOGIE

LE BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (BPJEPS) atteste:

L'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

- Spécialité « **Educateur Sportif** »

- Mention : **Activités Physiques Pour Tous**

II. DESCRIPTION DU METIER

La possession du diplôme BPJEPS Activités Physiques Pour Tous (APT), confère à son titulaire les compétences suivantes dans le domaine des « activités physiques d'entretien corporel », des « activités et jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel » qu'il assure en autonomie et en sécurité;

- Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous ;
- Organiser et gérer des activités physiques pour tous ;
- Communiquer sur les actions de la structure ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

III. LA CERTIFICATION DES COMPETENCES

- Principes généraux du BPJEPS:

Pour obtenir le BPJEPS, il faut valider 4 Unités Capitalisables (UC) :

UC 1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 – Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Physiques Pour Tous »

UC 4 – Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques Pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

- Epreuves prévues par l'organisme : deux types d'épreuves sont prévus au cours de la formation

- Epreuves certificatives (validant les compétences attendues par le diplôme):

Certification UC1 UC2	Production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques.	22 Juin 2023 (Rattrapage : 12 Septembre 2023) a
Certification UC 3 (1^{ère} famille d'activités)	Evaluation certificative correspondant à la 1 ^{ère} famille d'activité choisie par le candidat entre activités physiques d'entretien corporel ou activités et jeux sportifs ou activités en espace naturel	Avril/Mai/Juin 2023 en structure (Rattrapage Juin-Septembre 2023)
Certification UC 3 (2^{ème} famille d'activités)	Evaluation certificative correspondant à la 2 ^{ème} famille d'activité choisie par le candidat entre activités physiques d'entretien corporel ou activités et jeux sportifs ou activités en espace naturel	Avril/Mai/juin 2023 en structurel (Rattrapage Septembre 2023)
Certification UC 4 (3^{ème} famille d'activités)	Evaluation certificative correspondant à la 3 ^{ème} famille d'activité choisie par le candidat entre activités physiques d'entretien corporel ou activités et jeux sportifs ou activités en espace naturel	Avril/Mai/juin 2023, IFSVB, (Rattrapage Septembre 2023)

- **Evaluation formatives** : ces épreuves ne valent pas certification mais figurent dans le carnet de liaison du stagiaire.

EF 1	Présentation du projet professionnel ; de la structure d'accueil, du public et du projet pédagogique ; du projet d'évènement envisagé.	6 mars 2023
EF2	Séance d'animation dans une activité choisie dans le champ des activités physiques en espace naturel	9 mars 2023
EF3	Séance d'animation dans une activité choisie dans le champ des activités physiques d'entretien corporel	3 mars 2023
EF4	Séance d'animation dans une activité choisie dans le champ des activités et jeux sportifs	21 avril 2023

IV. LA PREFORMATION

La formation BPJEPS Activités Physiques Pour Tous sera précédée **d'une préformation d'une durée de 3 semaines (90h00 du 12 au 30 septembre 2022)** pour les candidats de l'Atelier Chantier d'Insertion.

La préformation constitue une première étape vers la qualification professionnelle. C'est un moyen **pour mettre à niveau les futurs candidats sur des compétences-clés du diplôme** que constituent « l'expression orale et écrite en français ainsi que la maîtrise de l'outil informatique » et devrait permettre à terme d'assurer la réussite de leur cursus de formation.

Un repérage des niveaux est effectué de façon simple et rapide de manière à déterminer les besoins de candidats dans les domaines de compétences précités. Une formation adaptée leur est alors proposée alternant les travaux collectifs et individuels.

V. LES TESTS DES EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Les tests des exigences préalables (TEP) sont organisés par l'Association Régionale pour la Formation des Animateurs d'Ile de France (ARFA).

Les candidats au BPJEPS Activités Physiques Pour Tous doivent obligatoirement s'inscrire en ligne sur le site internet de l'ARFA pour passer les tests en question (plusieurs sessions possibles).

Les pièces à fournir, la présentation du test « Luc Léger et du parcours d'habiletés motrices, pour l'inscription au TEP sont consultables à cette adresse : <http://www.arfa-idf.asso.fr/tests-dexigences-prealables/>

Le calendrier des dates de TEP peut être consulté à cette adresse : <http://www.arfa-idf.asso.fr/>

Pour s'inscrire en ligne, <http://www.arfa-idf.asso.fr/tests-dexigences-prealables/tep-activites-physiques-pour-tous-4-10-uc/>

VI. LA FORMATION

<p>Durée maximale formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en centre de formation : 685 h - Formation en structure ou entreprise (stage) : 450 h <p style="text-align: center;">→ soit un volume horaire total de 1135h (cf. V Le planning annuel).</p>
<p>Conditions d'accès à la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire de l'AFPS ou du PSC1 ou d'un titre équivalent valide. - Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous datant de moins d'un an, à l'entrée en formation ; - Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation : <ul style="list-style-type: none"> => Test Luc Léger => Test d'habiletés Motrices - Satisfaire aux tests de sélections (<i>entretiens de motivation</i>)
<p>Formation en centre de formation</p>	<p>La formation se déroule entre le 3 octobre 2022 et le 29 septembre 2023 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 15h à l'IFSVB/CREPS IDF/Bourg la Reine, soit 20h / semaine.</p> <p style="text-align: center;"><u>Le programme de formation est défini comme suit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bloc 1 : Communiquer (60h) <ul style="list-style-type: none"> • Les différentes étapes de la communication, les différents médias • Communiquer à l'écrit (maîtrise du français : grammaire, orthographe, conjugaison, syntaxe) • Communiquer à l'oral devant un public, un jury • Communiquer grâce aux nouvelles technologies (mail, Internet, Word, Excel, Ppt) ➤ Bloc 2 : Concevoir et gérer des projets (160h) <ul style="list-style-type: none"> • La démarche Projet • Les projets de développement • Les projets pédagogiques d'animation • Suivi des projets individuels des stagiaires en structure ➤ Bloc 3 : Gérer les paramètres de la séance (140h) <ul style="list-style-type: none"> • Gérer la sécurité • Préparer la séance • Réaliser sa séance • Evaluer sa séance ➤ Bloc 4 : Culture sportive, connaissances des activités Physiques et Sportives (150h) <ul style="list-style-type: none"> • Les différents acteurs du monde du sport en France (Les différents secteurs : marchand/non-marchand ; privé/public ; Le statut de l'Educateur Sportif ; L'association "Loi 1901" ; Esprit sportif et Olympisme) ; Valeurs de la République et Laïcité. • Acquisition de connaissances générales (Anatomie, Physiologie, Apprentissage, Pédagogie, Psychologie, Sociologie) ➤ Bloc 5 : Culture et connaissances des activités physiques d'entretien corporel, des activités et jeux sportifs, des activités physiques de pleine nature (175h) <ul style="list-style-type: none"> • Logique interne • Réglementation • Techniques spécifiques <p style="text-align: center;"><u>Les intervenants de la formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Jacques VIEILLARD, Professeur de Sport, Formateur bloc 1, 2, ➤ Didier BARONNET, Professeur de Sport, formateur bloc 3 ➤ Sylvain LAPPAS, Professeur d'Education Physique, formateur bloc 4 ➤ Michael CENTESIMO, BPJEPS AF (Educateur Sportif), formateur bloc 3, 5 ➤ Arnault ANQUETIN, BPJEPS APT (Educateur Sportif), formateur bloc 3, 5

<p>Formation en entreprise</p>	<p><u>Principe de l'alternance</u></p> <p>La formation repose sur l'interaction entre des activités sur le lieu de travail et la formation en centre.</p> <p>Chaque candidat est accompagné par un tuteur dans la structure-employeur qui a pour rôle de le suivre, de l'orienter, de le conseiller, de l'informer et de l'accompagner tout au long de sa formation.</p> <p><u>Déroulement</u></p> <p>La durée de la formation en entreprise est de 450h (sauf allègement, 10h hebdo, cf. VI le planning hebdomadaire).</p> <p>Elle repose sur deux grandes transformations majeures attendues :</p> <p>L'observateur à la découverte de sa structure d'accueil: s'informe, s'intègre, accueille et communique => L'animateur / développeur est intégré à la structure et participe activement à la conception de nouveaux projets</p> <p>L'animateur adjoint : participe aux situations mises en place par le tuteur, conseille, aide => L'animateur responsable d'un groupe de jeunes : prépare et conduit la séance en autonomie.</p>
---------------------------------------	---

VII. LE PLANNING ANNUEL



PLANNING ANNUEL PREFORMATION ET FORMATION BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS 2022/2023

N° S	Nature et lieu	N° S	Deb sem	Fin sem	Dates Préfo et Form	Formation en Centre						Certif	Form Ent
						Lundi	Mardi	Merc	Jeudi	Vend	Vol H Centre		
1	IFSVB	37	12-sept.	16-sept.	12-16 sept	6	6	6	6	6	30		0
2	IFSVB	38	19-sept.	23-sept.	19-23 sept	6	6	6	6	6	30		0
3	IFSVB	39	26-sept.	30-sept.	26-30 sept	6	6	6	6	6	30	6	0
4	IFSVB	40	3-oct.	7-oct.	03-07 oct	5	5		5	5	20		10
5	IFSVB	41	10-oct.	14-oct.	10-14 oct	5	5		5	EPMSP 1 5	20		10
6	IFSVB	42	17-oct.	21-oct.	17-21 oct	5	5		5	EPMSP 1 5	20		10
7	IFSVB	43	24-oct.	28-oct.	24-28 oct	5	5		5	5	20		10
8	IFSVB	44	31-oct.	4-nov.	31 oct-4 nov	5	férié		5	5	15		10
9	IFSVB	45	7-nov.	11-nov.	7-11 nov	5	5		5	férié	15		10
10	IFSVB	46	14-nov.	18-nov.	14 nov-18 nov	5	5		5	5	20		10
11	IFSVB	47	21-nov.	25-nov.	21 nov-25 nov	5	5		5	5	20		10
12	IFSVB	48	28-nov.	2-déc.	28 nov-2 dec	5	5		5	5	20		10
13	IFSVB	49	5-déc.	9-déc.	5-9 dec	5	5		5	5	20		10
14	IFSVB	50	12-déc.	16-déc.	12-16 dec	5	5		5	5	20		10
15	IFSVB	51	19-déc.	23-déc.	19-23 dec	5	5		5	5	20		10
16	Congés	52	26-déc.	30-déc.	26-30 dec	Congés	Congés	Congés	Congés	Congés			
17	IFSVB	1	2-janv.	6-janv.	2-6 jan	5	5		5	5	20		10
18	IFSVB	2	9-janv.	13-janv.	9-13 jan	5	5		5	5	20		10
19	IFSVB	3	16-janv.	20-janv.	16-23 jan	5	5		5	5	20		10
20	IFSVB	4	23-janv.	27-janv.	23-27 jan	5	5		5	5	20		10
21	IFSVB	5	30-janv.	3-févr.	30 jan-3 fev	5	5		5	5	20		10
22	IFSVB	6	6-févr.	10-févr.	6-10 fev	5	5		5	5	20		10
23	IFSVB	7	13-févr.	17-févr.	13-17 fev	5	5		5	5	20		10
24	IFSVB	8	20-févr.	24-févr.	20-24 fev	Congés	Congés	Congés	Congés	Congés			
25	IFSVB	9	27-févr.	3-mars	27 fev-3 mar	5	5		5	EF3 5	20		10
26	IFSVB	10	6-mars	10-mars	6-10 mar	EF1 (1) 5	5		EF2 5	5	20		10
27	IFSVB	11	13-mars	17-mars	13-17 mar	EF1 (2) 5	5		5	5	20		10
28	IFSVB	12	20-mars	24-mars	20-24 mar	5	5		5	5	20		10
29	IFSVB	13	27-mars	31-mars	27-31 mar	5	5		5	5	20		10
30	IFSVB	14	3-avr.	7-avr.	3-7 avr	5	5		5	5	20		10
31	IFSVB	15	10-avr.	14-avr.	10-14 avr	férié	5		5	5	15		10
32	IFSVB	16	17-avr.	21-avr.	17-21 avr	5	5		5	EF4 5	20		10
33	IFSVB	17	24-avr.	28-avr.	24-28 avr	Congés	Congés	EC UC 3 et 4	Congés	Congés			
34	IFSVB	18	1-mai	5-mai	1-5 mai	férié	5		5	5	15		10
35	IFSVB	19	8-mai	12-mai	8-12 mai	férié	5		5	5	15		10
36	IFSVB	20	15-mai	19-mai	15-19 mai	5	5		férié	5	15	10	10
37	IFSVB	21	22-mai	26-mai	22-26 mai	5	5		5	5	20		10
38	IFSVB	22	29-mai	2-juin	29 mai-2 juin	férié	5		5	5	15		10
39	IFSVB	23	5-juin	9-juin	5-9 juin	5	5		5	5	20		10
40	IFSVB	24	12-juin	16-juin	12-16 juin	5	5		5	5	20		10
41	IFSVB	25	19-juin	23-juin	19-23 juin	5	5		5	5	20	5	10
42	IFSVB	26	26-juin	30-juin	26-30 juin	5	5		5	5	20		10
	STRUCTURE					6	6	6	6	6			30
	STRUCTURE					6	6	6	6	6			30
	STRUCTURE					6	6	6	6	6			30
43	IFSVB	36	4-sept.	8-sept.	4-8 sept								10
44	IFSVB	37	11-sept.	15-sept.	11-15 sept		R UC 1 et 2			r EC UC 3 et 4		5	10
45	IFSVB	38	18-sept.	22-sept.	18-22 sept								10
46	IFSVB	39	25-sept.	29-sept.	25-29 sept								10
Volume horaire Total (hors Préformation)											685	21	450

VIII. LE PLANNING HEBDOMADAIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
8h				Centre de formation IFSVB (Elite Form – Chatenay Malabry)	Centre de formation IFSVB (Gymnase des Bas Coquarts, Bourg la Reine)			
9h	Centre de formation IFSVB (Creps Ile de France)	Centre de formation IFSVB (Creps Ile de France)						
10h								
11h								
12h								
13h	Centre de formation IFSVB (Creps Ile de France)	Centre de formation IFSVB (Creps Ile de France)	Structure d'accueil « Activités Physiques Pour Tous » 10 H / SEMAINE <i>En fonction des besoins de la structure</i>			Structure d'accueil « « Activités Physiques Pour Tous » 10 H / SEMAINE <i>En fonction des besoins de la structure</i>		
14h								
15h								
16h								
17h								
18h	Structure d'accueil « « Activités Physiques Pour Tous » 10 H / SEMAINE <i>En fonction des besoins de la structure</i>							
19h								
20h								